



Communiqué de presse

8 septembre 2026

Activités périscolaires et extra-scolaires : point de situation à la suite des signalements de juin 2026

La Ville de Cenon a pris connaissance de la publication d'un article de presse relatant des faits signalés le 10 juin 2026, impliquant deux animateurs intervenant dans le cadre des activités périscolaires et extra-scolaires pour des comportements répréhensibles.

Dès la connaissance de ces signalements, les services concernés ont été immédiatement mobilisés. La Ville a exigé de l'association alors délégataire, Les Francas de la Gironde, la suspension immédiate des animateurs concernés, ce qui a été fait le jour même, le 10 juin. Les deux animateurs sont toujours suspendus à ce jour et n'ont, depuis lors, plus aucun contact avec les enfants.

La Ville a également demandé à l'association de s'assurer de la conformité de l'ensemble des pièces justificatives obligatoires des intervenants, permettant de vérifier le respect des conditions d'honorabilité prévues par la réglementation.

La Ville a agi en stricte conformité avec ses prérogatives, dans le respect du secret de l'enquête judiciaire en cours. C'est pourquoi, elle n'a pas procédé à une communication publique en juin, laissant l'autorité judiciaire mener les investigations nécessaires. La municipalité coopèrera pleinement avec les enquêteurs si elle est sollicitée.

À ce jour, la Ville de Cenon n'a reçu aucune information officielle des autorités judiciaires concernant les suites données à cette procédure.

La protection et la sécurité des enfants confiés au service public demeurent la priorité absolue de la municipalité.

Une adresse e-mail a été déployée pour répondre aux éventuelles questions des familles : ecoute.periscolaire@cenon.fr